



## DELIBERATION N° 22/2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-sept août deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Frette, sous la présidence de Monique CHEVALLIER, Maire.

<p>Nombre de conseillers en exercice : 15          Nombre de conseillers présents : 12          Nombre de suffrages exprimés : 13          Nombre de votes contre : 0          Nombre d'abstentions : 0          Nombre de votes pour : 13</p>
--

**Date de convocation : 27 août 2019**

**Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Antoine DE CONCINI, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Mireille AUDOUARD, Catherine DECHENAUD, Noël CARRIQUIRY, Dorian SILLANS, Bernard ESPITALIER**

**Excusée : Florence GLEBIOSKA**

**Absent : Benjamin TOSI**

**Pouvoir : Roland LEVET-TRAFIT donne pouvoir à Dorian SILLANS**

**Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON**

### SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la décision de restructuration des services administratifs (délibération n° 44/2018 du 29 novembre 2018) et compte tenu d'un départ à la retraite d'un adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

### TABLEAU DES EMPLOIS

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	3	3	TP

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Assistante chargée d'accueil et de la gestion administrative et gérante APC	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TP
Secrétaire générale	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	1	TP
Gérante APC et agent d'accueil	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TP

SERVICE MEDICO-SOCIAL					
EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
ATSEM	Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles	C	1	1	TP

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### Vote : à l'unanimité

La présente délibération prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> août 2019 et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne ainsi qu'au Président du Centre de Gestion de l'Isère.

Le Maire,  
Monique CHEVALLIER

